



MRC de Témiscamingue

Mémoire

Adopté lors de la séance du Conseil de la MRC
du 20 mars 2024

Commentaires dans le cadre de la démarche de
consultation sur l'avenir de la forêt

Mars 2024

MRC de Témiscamingue

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819 629-2829

Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728)

www.mrctemiscamingue.org

Auteur

Daniel Dufault
Coordonnateur à l'aménagement et au
développement du territoire

Table des matières

Préambule	4
Le Témiscamingue	5
Le Témiscamingue – vs – l’Abitibi.....	6
Recommandation n° 1 : Harmoniser le territoire des Tables de gestion intégrée des ressources (GIR) avec le découpage des MRC.....	7
Recommandation n° 2 : Lors de la mise en place des aires protégées, le gouvernement doit prévoir du financement pour leur mise en valeur et pour assurer les suivis, les emplois ne doivent pas être sacrifiés et le milieu doit être considéré comme partie prenante de la décision finale	9
Recommandation n° 3 : Augmenter le financement du réseau routier forestier (réfection et entretien des chemins multiusages)	10
Recommandation n° 4 : Le droit de réglementer les coupes forestières ne devrait pas être retiré aux municipalités locales.....	11
Recommandation n° 5 : Le gouvernement doit augmenter les subventions à l’aménagement forestier en forêt privée	12

Préambule

La MRC de Témiscamingue est un organisme territorial de premier plan sur la scène du développement socioéconomique au Témiscamingue. Elle participe activement à l'amélioration de la qualité de vie de sa population en intervenant directement et politiquement sur des sujets qui préoccupent le milieu.

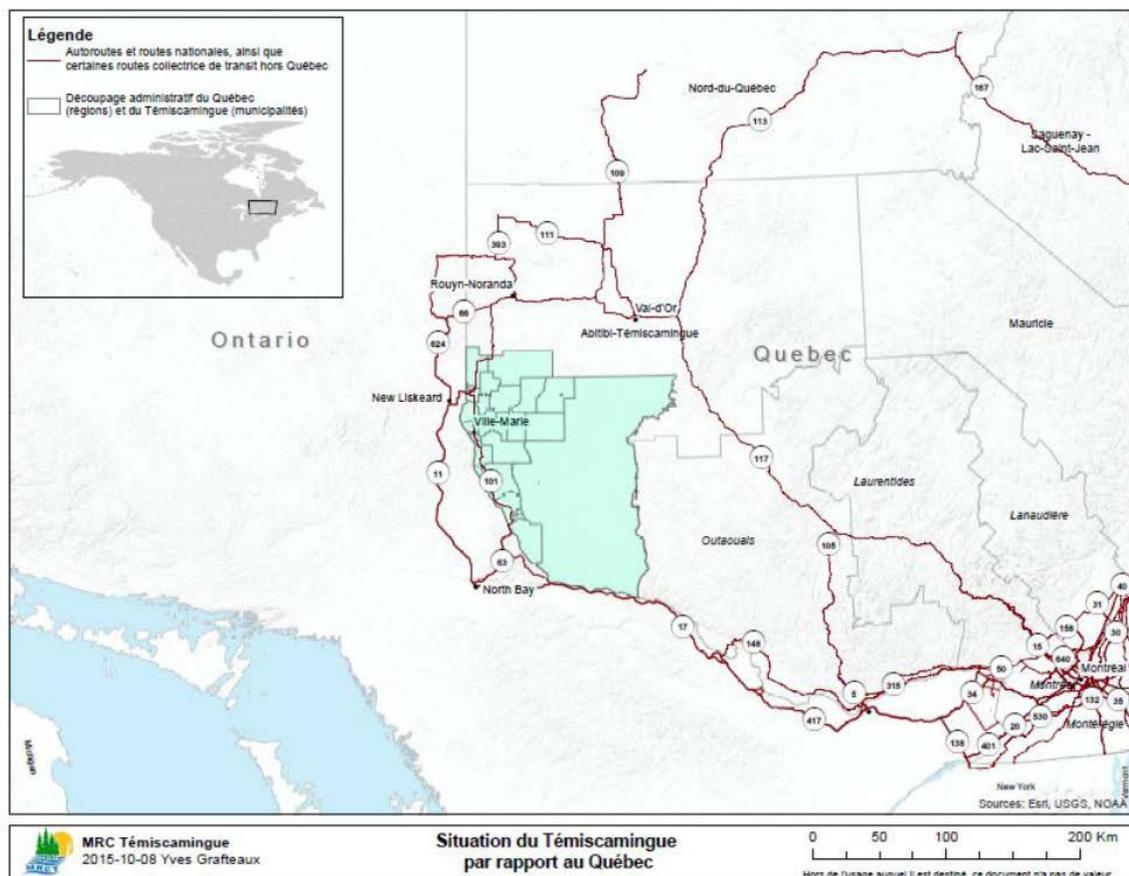
Nous sommes sensibles aux problèmes et aux défis vécus par le monde forestier. La forêt, publique et privée, fait partie intégrante de notre territoire. 95% de notre territoire est couvert de lacs et de forêt. La forêt est un élément essentiel de notre économie (20% des emplois) et de notre qualité de vie (plein air). Le territoire s'est d'ailleurs doté de trois pôles d'excellence dont l'un porte sur le tourisme Nature-aventure.

Dans ce document, nous proposons quelques améliorations à la gestion de la forêt.

La MRC de Témiscamingue désire remercier le ministère des Ressources naturelles et des Forêts de l'occasion offerte d'exprimer notre point de vue et l'assurer de notre collaboration.

Le Témiscamingue

La Municipalité régionale de comté de Témiscamingue est située à l'extrême ouest de la province de Québec et occupe la partie sud de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Elle est délimitée à l'ouest et au sud par le lac Témiscamingue et la rivière des Outaouais, qui correspondent à la frontière entre le Québec et l'Ontario. Le Témiscamingue couvre une superficie totale de 19 243,88 km². Son territoire est principalement composé de forêt publique et de terres agricoles. Contrairement à l'image nordique à laquelle il est souvent associé, le Témiscamingue se situe à une latitude équivalente à celle de la ville de Québec. La population au Témiscamingue est de 16 204 habitants.



Le Témiscamingue – vs – l’Abitibi

On a souvent tendance à considérer la région de l’Abitibi-Témiscamingue comme une région homogène où l’exploitation des ressources naturelles est la principale source d’activité économique. Il faut savoir que le Témiscamingue, même s’il fait partie de la même région administrative que l’Abitibi, se distingue par ses différences bio-physiques et sociologiques, ce qui se traduit de façon très nette dans le couvert forestier.

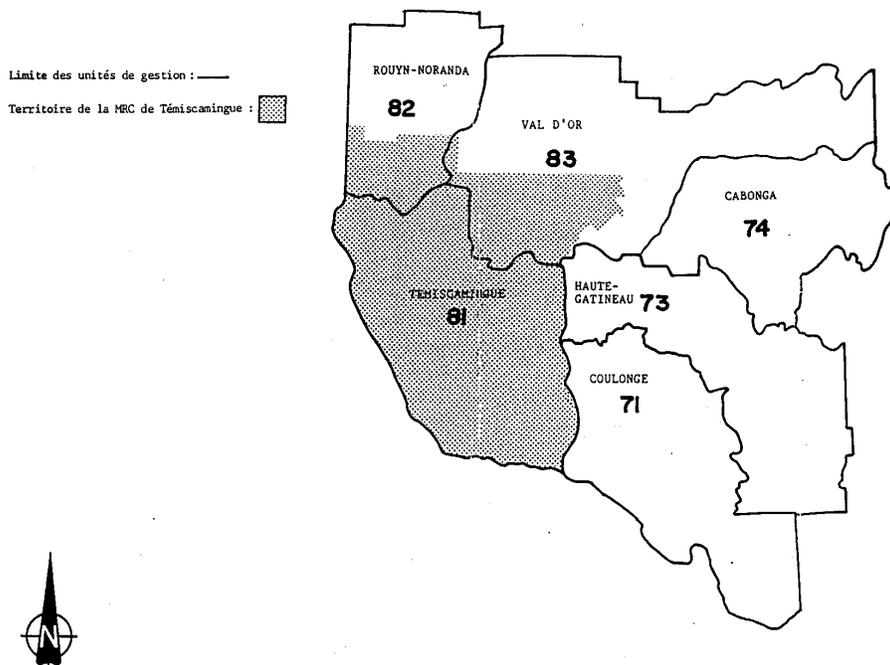
Contrairement à l’Abitibi, où l’on retrouve en grande partie une forêt constituée de résineux (pin, épinette, mélèze et sapin), la forêt témiscamienne en est une mixte où l’on retrouve, en plus du résineux, une multitude de variétés de feuillus (bouleau, peuplier, érable, chêne, etc.). C’est une des raisons pour lesquelles il existe une agence de forêt privée spécifiquement au Témiscamingue. Le Témiscamingue, étant situé au sud de la région administrative, bénéficie d’une température beaucoup plus clémente qu’en Abitibi, et ce, même dans nos communautés situées dans la portion Nord du territoire.

Au Témiscamingue, on ne retrouve aucun centre urbain majeur comme on en rencontre en Abitibi (Rouyn-Noranda, Val-d’Or, Amos et La Sarre); ceci constitue une autre particularité du Témiscamingue, où deux villes de taille similaire font office de pôle urbain. Ce sont Ville-Marie, au centre du territoire et Témiscaming à la pointe sud de la MRC.

Recommandation n° 1 : Harmoniser le territoire des Tables de gestion intégrée des ressources (GIR) avec le découpage des MRC

La MRC de Témiscamingue est divisée en trois (3) unités de gestion comme le montre la carte ci-dessous :

Carte des unités de gestion



Selon ce découpage, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) considère que la partie nord du Témiscamingue, soit 29 % du territoire, est rattachée à l'Abitibi et par conséquent, administrée à partir de cette région. Dans le cas précis des unités de gestion de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or, c'est donc 29 % de notre territoire qui est, pour ainsi dire, géré par des Tables GIR de l'Abitibi. Des municipalités sont coupées en deux, par ce découpage (Laverlochère-Angliers, Moffet, Laforce) alors que les territoires de Guérin, Nédélec et Rémigny sont entièrement dans l'unité de gestion de Rouyn-Noranda).

Avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les MRC se sont vu accorder des responsabilités, par le biais du schéma d'aménagement, sur des terres qui traditionnellement étaient sous le contrôle exclusif du gouvernement.

En vertu de cette loi, le monde municipal est partenaire du gouvernement pour fins d'aménagement du territoire. Il est normal que la MRC de Témiscamingue souhaite concrétiser, dans son schéma d'aménagement, une responsabilité partagée en matière d'aménagement et de gestion des ressources portant notamment sur l'implantation d'équipements et d'infrastructures, sur les approvisionnements forestiers, sur le tracé des accès aux ressources et sur les modalités d'intervention en milieu forestier. Le découpage des Tables GIR est non conforme à un des objectifs du schéma d'aménagement (page 5) :

Harmoniser la limite des découpages administratifs sous-régionaux des ministères et des mandataires du gouvernement avec les limites du territoire de la MRCT afin de réunir les centres de décision et limiter le nombre d'intervenants sur le territoire de la MRC de Témiscamingue.

Rappelons que le découpage des MRC s'est fait sur la base des territoires d'appartenance et qu'à ce jour, ce découpage est toujours considéré comme le plus congruent et significatif des modèles. Dans ce contexte, il importe aussi de savoir que le but des Tables GIR est de regrouper les utilisateurs de la forêt publique. Or, le découpage actuel des Tables GIR touchant le Témiscamingue est incohérent avec les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) qui obligent les MRC à « assurer la compatibilité des usages forestiers qu'elle autorise avec la planification forestière prévue pour la mise en valeur des forêts du domaine de l'État, notamment pour les secteurs où des investissements gouvernementaux et des droits forestiers ont été consentis de même que pour les aires d'intensification de la production ligneuse, les forêts d'enseignement et de recherche, les territoires ciblés pour l'acériculture, les peuplements de valeur ayant atteint la maturité, les forêts d'expérimentation et les vergers à graines. » Comment peut-on réellement se conformer à cette OGAT, tant que le découpage administratif des Tables GIR ne concorde pas avec celui des MRC.

Recommandation n° 2 : Lors de la mise en place des aires protégées, le gouvernement doit prévoir du financement pour leur mise en valeur et pour assurer les suivis, les emplois ne doivent pas être sacrifiés et le milieu doit être considéré comme partie prenante de la décision finale

Avec le « Plan nature 2030 », le gouvernement propose d'atteindre 30% du territoire en aires protégées. L'identification d'aires protégées, par le gouvernement, s'est amorcé en 2002. Le milieu témiscamien accepte les principes qui sous-tendent la stratégie du gouvernement :

- Assurer la pérennité du patrimoine des générations futures;
- Intégrité du territoire et le développement harmonieux des ressources;
- Développement durable basé sur la recherche d'un équilibre entre les impératifs économiques, environnementaux et sociaux.

Le Témiscamingue est un territoire rural où l'exploitation des ressources naturelles est le principal moteur de développement économique.

La recherche de l'équilibre entre les impératifs économiques, environnementaux et sociaux doit se faire en proportion, dans les régions, des éléments qui composent l'activité économique.

Le dossier des aires protégées en est un de première importance pour le Témiscamingue, pour lequel il est impératif que les impacts sur nos activités économiques soient négligeables, sinon que des compensations puissent être obtenues comme lors de la création des aires protégées en Ontario et en Colombie-Britannique.

Recommandation n° 3 : Augmenter le financement du réseau routier forestier (réfection et entretien des chemins multiusages)

Au Témiscamingue, l'ensemble des chemins forestiers représentent 9000 km (en comparaison, le réseau routier municipal et MTQ représente 1000 km). En 2011, la Table GIR a évalué que 843 km nécessitaient un entretien, pour maintenir un accès optimal au territoire. Selon le gouvernement, la construction, l'amélioration et l'entretien des chemins forestiers relèvent des utilisateurs. En période d'activité, l'industrie forestière en assume sa très large part. En 2022-2023, l'industrie forestière bénéficiait du « programme de remboursement des coûts pour des activités d'aménagement forestier sur des chemins multiusages » avec un budget 50 millions de dollars. Pour la même année (2022-2023), tous les autres utilisateurs de la forêt publique bénéficiaient (via le programme d'aménagement durable des forêts) d'un budget de 5M\$. Ce programme (le PADF) n'a fait l'objet d'aucune indexation depuis sa création en 2015. Le sous-financement semble évident.

Lorsqu'il n'y a pas d'opérations forestières, les chemins sont laissés à l'abandon. La taxation n'est pas une façon équitable de financer la voirie forestière, puisque trop d'utilisateurs en sont exclus. D'autre part, les redevances de l'exploitation des ressources naturelles retirées par le gouvernement devraient servir en partie à financer la voirie forestière. À ce sujet, on peut mentionner les revenus provenant :

- des permis de chasse, de pêche et de pourvoirie;
- des droits de coupe;
- des titres miniers.

En 2021, si on exclut les revenus provenant des permis et des droits de coupe, seulement pour les redevances minières, le gouvernement a collecté 926 M \$. Pour la même année (2021), seuls 25 M \$ ont été versés aux MRC comme partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles (pacte fiscal).

Recommandation n° 4 : Le droit de réglementer les coupes forestières ne devrait pas être retiré aux municipalités locales

Le choix d'une réglementation (locale ou MRC) sur l'abattage d'arbres doit être laissé à chaque milieu. De toute façon, les articles 79.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettent déjà à une MRC de s'approprier la juridiction sur l'abattage d'arbres et de retirer aux municipalités locales leur pouvoir de réglementer. Si c'est pertinent en Montérégie où seulement 10% du territoire est boisé ou dans les Laurentides où les municipalités interdisent toute coupe d'arbres, ce n'est pas approprié au Témiscamingue où les municipalités réglementent l'abattage d'arbres, parfois pour protéger des sites sensibles, parfois pour limiter la spéculation.

Recommandation n° 5 : Le gouvernement doit augmenter les subventions à l'aménagement forestier en forêt privée

Depuis 1996, les subventions à l'aménagement forestier en forêt privée sont décentralisées aux agences de forêt privée. Depuis 2011, la subvention régulière de l'agence de forêt privée du Témiscamingue stagne à 233 700\$ par année. Depuis 2011, le budget global pour le Québec du programme régulier de forêt privée stagne à 28.9M\$ par année, malgré l'inflation. Les budgets provinciaux dédiés à la forêt privée, entraînent un manque à gagner important à partir de 2024-2025 (voir tableau ci-dessous).

Subventions directes aux agences (en M\$)	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Programme régulier	28.9	28.9	28.9	28.9	28.9
Budget additionnel 5M\$			5.0		
Ajustement carburant		3.0			
Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC)	3.6	3.8	4.5		
Plan pour une économie verte			4.6	2.7	0.8
2 milliards d'arbres	7.9				
Subventions non récurrentes 2018 - 2021	14.3	17.4	17.6		
Total	54.7	53.1	60.6	31.6	29.7